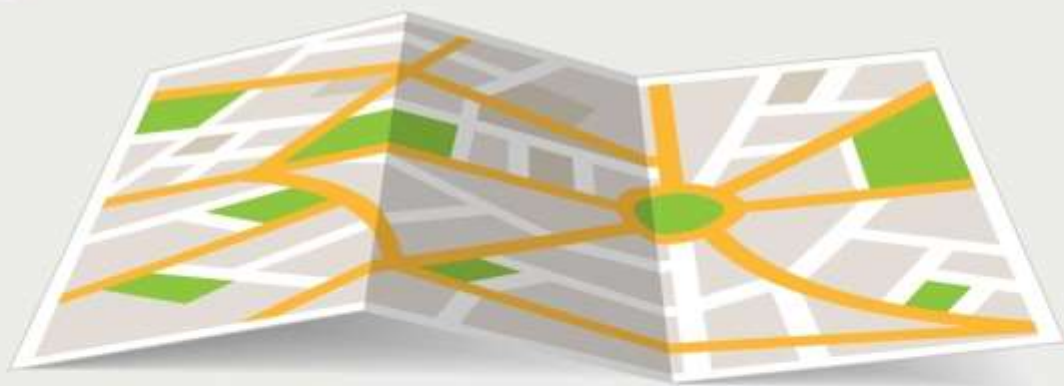




charte d'urbanisme

VILLE DE L'UNION



PRÉAMBULE

- une volonté : penser sur le long terme
- des constructions imposées à la commune :
 - par l' Etat (*loi SRU*)
 - et par la métropole (*croissance démographique*)

PRÉAMBULE

- arbitrage et choix politiques de la commune se réduisent: Où ? quels projets ?
- objet de la charte destinée aux promoteurs
- fruit d'une réflexion collective.



LES AXES DE LA POLITIQUE URBAINE DÉFINIS PAR LA CHARTE

- qualité architecturale
- taille et typologie des logements



LES AXES DE LA POLITIQUE URBAINE DÉFINIS PAR LA CHARTE

- normes environnementales et énergétiques
- insertion et cohérence avec le tissu pavillonnaire existant

LES AXES DE LA POLITIQUE URBAINE DÉFINIS PAR LA CHARTE



- limiter les effets dominos et la constitution de "cités"
- normes personnes handicapées, et personnes âgées
- densifier près des infrastructures, en particulier de transport (TM).

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

- constituer un parc de logement pour tous les Unionais, jeunes, âgés, familles



LES OBJECTIFS DE LA CHARTRE

- sanctuariser les espaces verts: 40 ha non constructibles; (trame verte et bleue)

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

- penser les projets sur le long terme, avec une boussole : le bien vivre ensemble



CONCLUSION

- une volonté, associer les partenaires à ce projet collectif: élaboration des OAP.
- tirage au sort des membres de la commission citoyenne